



Voyager en France ou EU après une fin d'expulsion

Par **arml**, le **11/04/2018 à 10:11**

Bonjour,rnrnMon meilleur ami, d'origine Albanaise à été expulsé de france avec une interdiction de territoire+Shengen (+ menace à l'ordre public inscrit dedans) pendant 3 ans le 03/01/2014. rnsn Interdiction a donc pris fin le 03/01/2017. rnPeut il maintenant revenir en France ou en Eu juste en prenant un billet d'avion comme tout le monde??rnComment être sur qu'il ne figure plus sur le fichier SIS afin qu'il puisse de nouveau voyager ??rnrnmerci de vos réponsesrncordialement,rnArmelle

Par **amajuris**, le **11/04/2018 à 10:26**

bonjour,rntout le monde sait que pour se rendre dans un pays étranger, le billet d'avion ne suffit pas.rnvotre ami doit se rendre dans un consulat de france en albanie, pour savoir dans quelles conditions , il peut revenir en france.rnsi c'est pour un long séjour, il lui faudra sans doute un visa.rnvoir ce lien:rn<https://al.ambafrance.org/-Visas->rnsalutations